

réserver au Canada son propre gaz naturel. Voici le texte de l'amendement soumis par le député de Springfield:

Que l'alinéa a) de l'article 6 soit modifié par l'addition, à la 27^e ligne, après le mot "pipe-lines", des mots suivants: "A condition que tout pipe-line pour la transmission et le transport de gaz et de pétrole soit aménagé entièrement en territoire canadien".

L'honorable député de Springfield a approuvé cette modification qui a été discutée assez longuement au comité permanent; cela ne vaut rien car le pipe-line principal doit être aménagé au Canada, même si le gaz est vendu outre-frontière, aux États-Unis. Au comité, le parrain du bill a presque admis que le gaz serait transporté jusqu'à Winnipeg et de là à la frontière américaine, où le pipe-line se brancherait sur une conduite d'une société américaine, appartenant aux mêmes bailleurs de fonds qui demandent la constitution de cette société en corporation. Je pense donc que le représentant de Springfield a eu tort de louer le représentant de Fort-William d'avoir présenté cette modification qui, à mon avis et, je pense, de l'avis aussi de plusieurs membres du comité, n'a aucun effet sur le tracé à suivre pour le transport du gaz.

Le principal témoin entendu par le comité permanent a été M. Herring, de la *Fish Engineering Corporation* de Houston (Texas). Ce monsieur est apparemment un ingénieur très compétent et il fut un excellent témoin. Il nous a dit que sa société était intéressée à l'aménagement du pipe-line et qu'elle avait beaucoup d'expérience dans ce domaine.

M. Herring a dit, ainsi que l'indique le compte rendu des délibérations du comité:

Notre société s'est intéressée de très près à l'expansion de l'industrie du gaz en Alberta, soit avec la société qui fait la présente demande, soit avec la *Prairie Transmission Lines* que M. Green a mentionnée. Puis-je m'interrompre un moment pour présenter la société dont je fais partie? Elle a aménagé trois des pipe-lines les plus importants des États-Unis. L'un est le *Transcontinental Gas Pipeline System*, qui s'étend de la frontière du Mexique jusqu'à la ville de New-York. Un autre s'étend du Texas jusqu'à Chicago. Enfin, M. Fish, président actuel de la société, a établi, alors qu'il était vice-président, la *Tennessee Gas Transmission Company*, qui est la plus grosse entreprise du genre en activité à l'heure actuelle.

Cet homme m'a semblé avoir beaucoup d'expérience et être tout désigné pour aménager une ligne. Il avait certainement des connaissances en la matière qui dépassaient celles de la majorité des membres du comité. Mais un membre du comité, l'honorable député de Calgary-Ouest, a fait preuve de sa vaste connaissance du sujet au cours de l'interrogatoire du témoin.

[M. Brown (Saint-Jean-Ouest).]

Il n'est pas étonnant que l'honorable député de Calgary-Ouest et le témoin de la *Fish Engineering Corporation* aient entamé une discussion personnelle qui finit par ennuyer les autres membres du comité. Je crois que la discussion a pris un caractère trop technique pour la plupart des membres du comité et l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine a finalement émis l'opinion que les preuves étaient assez nombreuses et qu'il n'était pas nécessaire d'entendre d'autres témoins. Il s'ensuivit que le comité termina son travail très promptement.

Comme les honorables députés le savent, c'est la première étape de la série de celles qu'il faudra peut-être des années pour franchir avant que le droit de transporter le gaz naturel hors de l'Alberta puisse être obtenu. Il convient peut-être d'attirer l'attention sur le fait que les principales ressources naturelles du pays, sans compter le blé,—et je crois qu'il est possible de dire la même chose du blé,—se trouvent à des distances considérables des marchés qu'elles doivent approvisionner. Le blé doit être transporté sur de grandes distances avant d'atteindre les meilleurs débouchés. Les mines de fer de Terre-Neuve et les nouvelles mines de fer de l'Ungava, à la frontière qui divise le Québec du Labrador, se trouvent les unes et les autres à de grandes distances des débouchés où ces produits peuvent obtenir les meilleurs prix. Durant un grand nombre d'années, Terre-Neuve a vendu son minerai à l'Allemagne, à Rotterdam et aux États-Unis, tandis que son débouché le plus proche se trouve la province de Nouvelle-Écosse.

De même, les gisements de houille de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta se trouvent à de grandes distances de leurs débouchés. Bien que la province de l'Alberta soit assurément privilégiée par suite de ces découvertes de pétrole et de gaz, elle est peu peuplée et les provinces voisines ne possèdent pas de très grandes villes. C'est pourquoi il est nécessaire de constituer des sociétés disposant de capitaux très considérables afin de transporter le gaz et le pétrole là où ils peuvent se vendre avec avantage. L'aménagement de pipe-lines destinés au transport du pétrole et du gaz coûte énormément cher. Lorsque la Chambre aura adopté le projet de loi, la société devra se constituer. A cet égard, il importe de remarquer que le promoteur,—je ne veux pas parler de l'honorable représentant de Kindersley, mais de M. Herring ou de M. MacTavish, l'avocat,—a déclaré au comité que les intéressés n'avaient dépensé que \$25,000 jusqu'à présent. En d'autres termes, ils n'ont pas vraiment affecté de fonds à l'exploration ou à des travaux de ce genre. De fait,